

RAPPORT MORAL CAROLE TREBOR « Un an après »

Ce fut une année très dense, en apprentissage du collectif et de l'engagement, en moments de négociation productifs, en déceptions et en petites victoires. J'espère ne rien oublier.

Je souhaite commencer par dire un énorme merci et au revoir à celles qui quittent le CA :

Merci à Maïa Brami, partie vers de nouvelles aventures après cinq ans avec nous, merci à elle d'avoir partagé son talent pour l'organisation et la modération de tables rondes, la rédaction de la revue de presse...

Merci à Marie Quentrec que j'ai remplacée il y a un an et demi, qui est restée une année encore pour nous accompagner et qui, après 10 ans, part du CA. Je salue son courage et sa bienveillance.

Je remercie aussi beaucoup Florence Vandermalrière qui s'est dévouée à la tâche ingrate de trésorière pour sa dernière année ! Merci pour sa présence efficace et discrète.

Un grand merci également aux salariées, Isabelle, Gwendoline et Agnès, efficaces et motivées au gré des CA qui changent...

Et bien sûr, merci aux administrateurs/trices qui nous ont rejoints, se sont impliqués sur de nouveaux dossiers et auxquels on doit déjà de belles initiatives.

Dans mon rapport moral, je vais détailler les actions portées par la Charte qui concernent la mise en valeur de la littérature jeunesse, les combats contre les éditeurs malhonnêtes ou mauvais payeurs, l'avancée des négociations sur nos droits et nos projets.

Dès qu'il s'agit d'actions transversales, la Charte s'associe à d'autres associations, elle intègre des combats collectifs et se positionne aux côtés des membres du Conseil permanent des écrivains (CPE) : Valentine Goby, sa présidente, exposera dans le détail ces actions communes.

I. NEGOCIATIONS SUR LES DROITS DES AUTEURS

Je rappelle que notre activité est un métier et que nous avons le droit de gagner notre vie en le pratiquant, nous aussi.

1. Les négociations avec les éditeurs dans le cadre du Syndicat national de l'édition (SNE)

Les rencontres sur la littérature jeunesse furent plutôt complexes et tendues entre l'automne et l'hiver 2015/2016.

Notre objectif était de réclamer plus de justice dans la rémunération des auteurs jeunesse. Il fallait en premier lieu savoir comment les éditeurs justifiaient la différence de rémunération entre les droits touchés par les auteurs jeunesse et les autres. Au cours de ces réunions, nous sommes confrontés souvent à des juristes, pas aux éditeurs directement.

C'est au nom de divers arguments fallacieux, comme le coût supérieur de fabrication du livre, les frais de marketing, l'historique des petits livres scolaires qu'ils nous ont expliqué cet écart dans les pourcentages.

Cette mauvaise volonté témoignait plutôt de leur refus de changer quoi que ce soit.

Mais nous avons été tenaces, et ils ont fini par nous opposer plusieurs arguments :

- Les livres jeunesse sont moins chers (un livre grand format adulte vaut 22-24 euros/un livre grand format jeunesse vaut 15-17 euros), donc c'est plus compliqué pour eux de rembourser le coût de fabrication, donc les droits des auteurs sont moins grands...
- La baisse du nombre d'exemplaires vendu par titre rend chacun d'entre eux moins facile à rentabiliser

Nous estimons que nous ne sommes pas responsables de la surproduction (souvent nommée « diversité » par les éditeurs) qui a conduit à la baisse des ventes et donc des tirages par titre.

Par ailleurs, comme nous sommes payés en pourcentages, le premier argument nous a paru étrange mais nous leur avons dit « Ok, vous passez nos pourcentages à 10% quand le point zéro est atteint ».

Mais là, nouveau blocage : en raison de la concurrence entre eux, les éditeurs ne pouvaient pas montrer leurs comptes d'exploitation (permettant de savoir à quel moment ils atteignent le point d'amortissement).

Ils nous ont donc conseillé d'aller voir les éditeurs un par un.

Ce que nous avons fait.

2. Les négociations éditeur/solo

Nous y sommes allés avec Emmanuel de Rengervé (délégué général du SNAC) et Valentine Goby. Nos rencontres sont intégrées à une commission « rémunération » du CPE.

Ces rendez-vous ne sont pas toujours faciles, fondés sur un rapport de force. Ce qui m'aide c'est d'être convaincue par la légitimité de nos revendications. Ce que nous réclamons est juste, ils n'ont aucun argument économique fiable à nous opposer. La faiblesse de nos droits relève de mauvais usages.

Un des juristes de Gallimard l'a d'ailleurs reconnu en cours de discussion.

Et le mépris de certains éditeurs pour les auteurs jeunesse le permet aussi. Rappelons que le même éditeur paye parfois deux fois moins bien un même romancier pour un roman jeunesse qu'un roman adulte...

Nous avons rencontré les responsables jeunesse, le juriste et Antoine Gallimard. Sachez que Gallimard passe désormais communément à 7% – en premier palier des droits sur les romans jeunesse – en toute discrétion...

Le contrat est évidemment une négociation de gré à gré, aucune règle ne détermine par avance le résultat de cette négociation, mais il nous semblerait déraisonnable d'exiger moins.

Chez Thierry Magnier, nous avons pu voir un compte d'exploitation. Cet éditeur s'est montré prêt à discuter en toute transparence.

J'ai le sentiment que de nombreux éditeurs jeunesse sont en train de passer à 7% minimum.

Ça vaut le coup d'essayer de ne pas signer en-dessous.

L'an prochain, nous continuerons de négocier pour que le taux minimum soit de 8%

Nos demandes de rendez-vous ultérieurs n'ont eu guère d'échos... Pendant quelques mois, tout s'est mis au ralenti. En fait, il s'avère que les choses changeaient aussi au SNE où Thierry Magnier a été élu nouveau directeur jeunesse.

3. Les perspectives

Nous avons donc grand espoir que les négociations s'engagent positivement avec Thierry Magnier.

Nous avons enfin obtenu un 1^{er} rendez-vous le 24 mai.

Et nous comptons bien participer au lancement des Assises de la littérature jeunesse qu'il projette.

Les Assises :

Tous les maillons de la chaîne du livre seraient représentés – éditeur, imprimeur, diffuseur, libraire et les auteurs. On ira pour faire valoir nos droits. Les auteurs doivent être remis au centre de la chaîne du livre jeunesse. Pourquoi sont-ils payés aussi mal ? Comment le changer ?

La surproduction sera évidemment au cœur du problème, elle tue autant les auteurs que les libraires. Mais il faudra aussi aborder la question des achats de droits étrangers, très (trop) chers, la diffusion des auteurs français par rapport aux anglo-saxons.

Il est urgent d'offrir de meilleures conditions aux auteurs français, quitte à moins éditer. Il s'agit d'améliorer autant les droits des auteurs français que la diffusion de leurs livres.

De nombreuses questions vont se poser, une enquête sur le secteur jeunesse pourrait être demandée au CNL...

4. Les négociations générales entre le CPE et le SNE

La Charte est présente aux négociations entre auteurs (associations regroupées au CPE) et éditeurs (SNE).

Les associations d'auteurs n'ont pas voulu que les discussions s'arrêtent avec la signature du nouveau contrat de décembre 2014, elles ont profité de la loi de création (en ce moment en aller-retour entre l'Assemblée et le Sénat) pour demander à reprendre les négociations avec les éditeurs.

Ces négociations entre le CPE et le SNE se sont réouvertes de fait dès l'automne 2015.

Valentine Goby, présidente du CPE, va en parler.

Elles concernent la transparence, les redditions de compte, nos droits face à l'Europe... Il s'agit pour nous de rester exigeant dans nos revendications tout en envisageant des actions communes avec les éditeurs face à l'Europe et Internet (qui menacent aussi les éditeurs).

Quand les éditeurs défendent le droit d'auteur en Europe, défendent-ils vraiment le droit des auteurs ou un système qui les fait vivre eux ? Nous sommes d'accord pour faire des choses ensemble à condition que les éditeurs tiennent compte de nos droits en France.

Je fais la différence entre le combat pour le droit d'auteur et celui pour les droits des auteurs.

C'est intéressant de lire souvent que les éditeurs défendent la création (quid **des créateurs** ?) et le droit d'auteur (quid **des auteurs** ?) !

5. Une belle étape, une innovation

Le face à face syndical qui s'installe entre les auteurs et les éditeurs est un phénomène nouveau dans le monde du livre.

Chaque point se négocie entre nous. La présence des juristes est fondamentale : les négociations portent sur des points très techniques. Les auteurs sont accompagnés de Geoffroy Pelletier (directeur de la SGDL), Emmanuel de Rengervé (délégué général du SNAC), Maïa Bensimon ou Damien Lanne (juristes de la SGDL). Marie Sellier (présidente de la SGDL), Cécile Déniard (de l'ATLF, association des traducteurs) et des représentants auteurs du SNAC BD (Matthieu Gabella, Marc Antoine Boidin...) sont présents aussi.

J'ai parfois l'impression d'être en terre étrangère et de comprendre un mot sur deux, ce qui est assez désagréable. Il faut me traduire après.

Valentine fera un état des lieux.

Dans l'ensemble, nos interlocuteurs (du côté du SNE) ont souvent du mal à accepter notre demande de transparence, qui questionne le sacro-saint principe de confiance entre les auteurs et leurs éditeurs et ils ont du mal à changer cette donne de base : « Vous n'avez pas besoin de savoir combien de livres sont mis sur le marché, combien sont pilonnés, combien sont vendus à telle date, mais nous ne comprenons pas votre besoin de justificatifs car vous nous faites confiance »...

Mais... Il n'empêche, les associations d'auteurs sont tenaces et oui, les éditeurs évoluent.

Il y a aussi une indéniable bonne volonté de leur côté. Les négociations avancent et c'est concret. L'écoute est réciproque.

6. Au niveau européen

De nombreux mouvements en France tentent de défendre le droit à la française, contre le copyright et contre le piratage... Avec Internet, la libéralisation, la mondialisation, il existe de vraies menaces sur le système du droit d'auteur. Et la gratuité n'enrichira que les gros groupes (plateformes etc...) au détriment des auteurs. Les nouvelles donnes européennes fragilisent aussi les éditeurs français.

Grâce à la présence active des associations d'auteurs au niveau européen, la commission européenne prend en compte la responsabilité des opérateurs du Net tant pour lutter contre la piraterie que pour équilibrer le partage de la valeur.

Valentine vous parlera des Douze propositions pour une Europe du livre.

Je participe en ce moment aux négociations sur la transparence (les redditions de compte) et sur l'Europe autour de l'affaire Repobel.

Et cette affaire me semble symptomatique et concrètement liée aux dangers qui menacent autant les éditeurs que les auteurs face à l'ultralibéralisation européenne. Je me retrouve entourée de juristes qui partent parfois dans des sphères juridiques incompréhensibles dans lesquelles j'ai parfois besoin de remettre du sens.

J'en déduis l'importance de la présence des auteurs lors de ces discussions.

Hewlett Packard (fabricant d'imprimante) ne voulait pas payer les sommes réclamées par Repobel (équivalent du CFC en Belgique) au titre des droits sur des appareils qu'il fabrique et commercialise. La société privée a pointé du doigt le fait que les éditeurs ne sont pas cessionnaires des droits devant la justice européenne.

La CJUE (cour de justice européenne) a décidé que les éditeurs ne sont pas identifiés dans la directive comme "titulaires de droits" donc a priori les droits qu'ils touchaient étaient indûment perçus par eux. Quelle conséquence éventuelle sur le passé (remboursement aux payeurs, reversement aux auteurs ?) ?

Que faire pour corriger la situation : modifier la directive et citer les éditeurs comme "titulaires de droit par voie de cession contractuelle", leur concéder un droit nouveau (voisin du droit d'auteur) comme pour les producteurs de disques ou audiovisuels ?

Sauver la rémunération des éditeurs... Comment ? Il ne faudrait pas que la constitution d'un droit voisin se fasse au détriment des auteurs. D'ailleurs ce droit voisin a-t-il un sens lorsqu'il s'agit de livres ? Il ne me semble pas...

Le débat est en cours et les conséquences sont importantes...

7. INITIATIVES DES ASSOCIATIONS ADAGP ET SAÏF

La Charte soutient les actions des sociétés de protection des droits à l'image, comme la Saïf ou l'ADAGP.

Elle a soutenu dernièrement les actions de la Saïf pour référencer les images sur les moteurs de recherche – donc les protéger - et contre l'utilisation libérale des images sur Google et l'élargissement de l'exception panorama...

Voilà des extraits de ces deux lettres co-signées par les associations dont la Charte.

Lettre à François Hollande, le 13 mai.

« En février dernier, à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le Sénat a adopté à l'unanimité un amendement introduisant un dispositif de gestion collective obligatoire en matière de services de recherche et de référencement d'images permettant de garantir une juste rémunération aux auteurs sans empêcher le maintien de ces services.

A l'occasion des débats sur le Projet de loi pour une République numérique, la question de l'exception de panorama sera abordée dès mardi prochain ».

Le 22 avril 2016 – contre l'élargissement de l'exception

« A l'occasion des débats sur le Projet de loi pour une République numérique, la question de l'exception de panorama sera abordée dès mardi prochain.

Nous, sociétés d'auteurs, syndicats et organisations professionnelles d'artistes et de créateurs, affirmons solennellement par la présente, notre totale opposition à l'élargissement de cette exception.

Celle-ci doit rester strictement limitée aux particuliers et à des fins non lucratives ».

II. LES NEGOCIATIONS CONCRETES DE LA CHARTE : COMMISSION EDITEURS

(avis au futur CA je suis seule dans cette commission)

- **Milan presse :**

Ayant reçu de nombreuses demandes d'adhérents sur la nouvelle lettre accord-cadre envoyée par Milan Presse, voilà ce qu'on a finalement décidé après en avoir parlé avec Emmanuel de Rengervé et Gwendoline Raisson.

La nouvelle lettre accord cadre de Milan Presse fait écho à une précédente version de 2012 : la Charte, avec l'association d'illustrateurs Le Grill (aujourd'hui disparue) et Emmanuel de Rengervé, délégué général du SNAC, ont déjà eu un long entretien avec les représentants du groupe de presse Bayard/Milan.

Nous avons étudié cette nouvelle version et mené en parallèle un sondage auprès de nos adhérents.

La précédente version, qui promettait un « mieux » aux auteurs, n'a pas eu d'effet positif sur leurs revenus au cours des quatre années écoulées depuis sa signature.

Aucun changement positif significatif n'a été constaté.

Cette nouvelle lettre accord continue de circonscrire et limiter les droits et les propriétés des auteurs. Notamment les droits numériques et la propriété des images.

Aujourd'hui, nous ne pensons pas que de nouvelles discussions avec ce groupe de presse aient un sens : les longues et lourdes discussions mises en place en 2012 n'ont pas porté les fruits escomptés.

Milan Presse pratique une forme de chantage auprès de ses collaborateurs. La grande majorité des courriers des adhérents nous précisent que la non-signature de cette lettre accord est présentée par Milan Presse comme une fin de collaboration quasi certaine.

Cette pratique de ce type de chantage est honteuse. Et aucun éditeur ne devrait utiliser ces moyens de pression pour obtenir de l'auteur qu'il accepte des conditions de travail ou de cessions de droits qui lui sont défavorables.

Mais si cette collaboration représente un revenu régulier et important, nous ne pouvons pas conseiller aux auteurs de ne pas signer cette lettre au risque de perdre la possibilité de collaborer sur de nouveaux projets.

- **Baron perché**

C'est une action commune avec la SGDL – des auteurs membres de la Charte ont signé chez cet éditeur.

Un état des lieux :

Aux dernières nouvelles, grâce à l'action entamée avec la SGDL, à savoir la menace de faire venir un huissier en décembre 2015 (suite à non paiement des droits), les droits d'auteur 2014 ont été payés à tous les auteurs

(chèques provisionnés). Les relevés des droits d'auteur 2015, établis courant mars, ont été envoyés. Mais l'avenir reste incertain (l'adjectif est faible). Les droits 2015 seront-ils réglés ?...

Oskar

La Charte lance un appel à vigilance. C'est aussi le rôle de la Charte de juste vous informer et vous dire de faire attention.

Je ne fais que citer notre charte info qui dit tout...

La Charte a été informée d'actions en justice menées contre plusieurs des sociétés du propriétaire des éditions Oskar. Un jugement du tribunal de commerce de Paris a ainsi condamné, le 5 février dernier, la société Oslo Éditions à payer une importante dette à l'un de ses fournisseurs (un imprimeur). Par ailleurs, la société Oskarson, propriété du même éditeur, a été placée en liquidation judiciaire le 10 février 2016.

Au vu de l'importance des créances que cet éditeur a cumulées auprès de son fournisseur, et du nombre d'auteurs ayant fait état récemment de difficultés de paiement ou de non paiement de leurs droits d'auteur et de leurs à-valoir, nous appelons les auteurs à la plus grande vigilance et à la prudence concernant cette maison d'édition.

III. L'ACTION MARQUE-PAGE / LES LIBRAIRES

L'affaire des marque-pages a été une grosse désillusion.

A visée pédagogique, nos marque-pages étaient des supports faits pour être diffusés en librairies et destinés à toucher les lecteurs.

Lors de rencontres préalables avec des libraires au CNL, dont des associations de libraires (Folie d'encre, Initiales, Librairies sorcières et quelques libraires comme milles pages jeunesse), les différents points ont été abordés. Il s'agissait notamment de préciser sur les marque-pages que les pourcentages indiqués dans l'échelle étaient hors-charge. Ce que nous avons fait.

Nous n'avons pas invité le Syndicat de la librairie française (SLF), c'était une erreur.

La sortie des marque-pages a soulevé un véritable tollé chez une grande partie des libraires. Nous avons reçu des mails très agressifs, et nous avons communiqué avec le SLF, qui a exprimé son refus de s'associer à cette action.

Vous avez vu passer les charte-info et leur tribune.

J'ai eu au téléphone de nombreux représentants de la chaîne du livre, d'associations d'auteurs et de libraires.... Même les Librairies Sorcières, nos amies, ont envoyé une lettre pour nous expliquer qu'elles ne pouvaient diffuser cette échelle qui donne à penser que les libraires sont les plus riches de la chaîne du livre...

Notre raisonnement a alors été le suivant : l'objectif des marque-pages était de communiquer sur la chaîne du livre en jeunesse, il ne s'agissait pas de s'opposer aux libraires, mais de faire avec les libraires.

Donc tant pis, on a laissé tomber par vote du CA.

Mais les marque-pages peuvent servir encore de supports pédagogiques pendant les rencontres en bibliothèques etc... Donc n'hésitez pas à en prendre avant de repartir.

Notre rendez-vous ultérieur avec Guillaume Husson en janvier n'a pas débouché sur une action commune libraire/auteurs jeunesse comme nous l'espérions. Même s'il reconnaît l'injustice de nos rémunérations, le délégué général du SLF ne tient pas à faire de tribune commune qui serait hostile aux éditeurs et contre-productive selon lui. Mais il reste ouvert à l'idée de proposer une enquête sur le secteur jeunesse au CNL.

Nous avons donc laissé tomber les actions avec les libraires pour le moment.

Nous avons ensuite pris rendez-vous à l'ADAGP (qui a financé les marque-pages) avec Marie Quentrec et nous avons tout expliqué à Marie Anne Ferry Fall, directrice de l'ADAGP. Les salariées de l'ADAGP ont été très compréhensives, nous ont rassurées et ont approuvé l'arrêt de l'opération suite au blocage.

Et mieux, l'ADAGP finance même notre prochaine brochure « auteurs précaires/quotidiens d'auteur jeunesse » qu'on lance cet automne.

IV. TRIBUNES ARTICLES COMMUNICATION

Face aux blocages divers et variés, à la lenteur des négociations, nous avons décidé de communiquer sur notre colère et nos positions : nous méritons de partir de 8% comme les autres auteurs. Rien ne légitime cette injustice.

Nous poursuivons les négociations et ne cesserons de communiquer là-dessus.

1. Les Paroles d'auteurs de la Charte sur le site de Fred Ricou Histoires sans fin/Actualité.

Nous avons lancé les tribunes mensuelles qui ont donné la parole à des auteurs de la Charte.

Il s'agit de points de vue incarnés d'auteur dans des situations variées. Témoignages personnels, analyses intellectuelles ou propos revendicatifs, ces tribunes offrent un panorama de témoignages, d'opinions, d'avis, d'analyse sur notre situation et notre littérature.

Leur régularité permet de maintenir une réflexion constante sur notre statut, d'amener de nouvelles pistes d'analyse et de compréhension, de nouvelles solutions à travers ces regards variés.

Je choisis de citer les auteurs qui suivent, parce que leurs textes reflètent l'ensemble de nos préoccupations et les enjeux de nos négociations collectives.

Par ailleurs, tout en étant différents les uns des autres, ils prouvent que nous appartenons à un même groupe, celui des auteurs/illustrateurs jeunesse.

Antoine Dole :

« Il y a deux ans, j'ai pris une carte à La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse. Je n'en avais jamais vu l'utilité, je faisais mon bonhomme de chemin seul et je m'en sortais bien. Puis ça m'est apparu comme une nécessité, évidente, de penser non plus à ma survie, mais à la survie des miens, et même mieux : à leur épanouissement. Parce qu'ensemble, en ayant une vision solidaire et globale de notre profession, nous pouvons échanger, parler, dire, dénoncer. Nous pouvons nous élever contre des usages dépassés ».

Florence Hinckel

Les premiers mots de sa tribune sont édifiants :

« La relation auteur-éditeur commence par une inégalité importante : les éditeurs bénéficient d'une très bonne information, les auteurs n'en ont aucune ».

Voilà qui pourrait introduire l'un des points que va aborder Valentine sur les négociations au SNE

Clémentine Beauvais

Son discours universitaire permet de mettre en avant les injonctions de la réception réservée à la littérature jeunesse et de montrer le lien indissociable entre notre situation sociale, les mentalités et les opinions qui entourent notre littérature. Elle est d'une part jugée comme une œuvre mineure et *fonctionnelle* parce qu'elle est destinée aux enfants (qui ne sont pas considérés comme un véritable lectorat). Il est donc normal qu'elle soit mal rémunérée.

Ou notre littérature est considérée comme une œuvre à injonction morale élevée parce qu'elle est destinée aux enfants... Dans cette vocation sacrificielle et morale, l'argent ne peut pas entrer en ligne de compte...

« Le résultat concret pour l'auteur/e c'est qu'il ou elle reste mal payé/e jusqu'à ce qu'il ou elle devienne bien payé/e, auquel cas il ou elle a probablement trahi sa cause et mal fait son boulot.

Pile je gagne, face tu perds. »

Samantha Bailly a choisi de prendre un agent pour lui déléguer les négociations, le chantage affectif, le rapport de force et se professionnaliser et pouvoir se concentrer sur son travail d'écriture... Elle relate les différentes étapes sur son parcours d'écrivain, son propos est très intéressant et instructif.

Nous organisons d'ailleurs une table ronde en septembre sur le rôle des agents en littérature jeunesse.

Marie Pavlenko et moi avons écrit une tribune sur le fait que les auteurs amènent la première pierre et qu'ils n'ont pas à être la variable d'ajustement de la chaîne du livre.

Thierry Lefèvre

Son témoignage poignant et incarné d'un auteur, ancien directeur de collection tombé dans la précarité, a aussi beaucoup touché les lecteurs.

C'était important de lui donner la parole, de participer à son élan pour oser parler de sa situation. C'est très dur de parler de la précarité quand on est dedans, difficile de se débarrasser de la honte.

Sa tribune a enclenché une action de solidarité, un pot commun d'auteurs pour l'aider.

Il m'a écrit depuis pour me remercier : le fait d'écrire cette tribune et de recevoir ensuite tous les signes de soutien l'ont beaucoup aidé. Il recommence à écrire.

Finalement, il ressort de tous ces textes que le « monde littéraire français » (médiats, décideurs...) a du mal à attribuer à la littérature jeunesse le statut d'une véritable littérature, qu'en France ces mêmes décideurs ont

du mal à considérer les enfants et les adolescents comme des vrais lecteurs et, donc, à voir les auteurs jeunesse comme des auteurs à part entière...

Si je fais un bilan après mes trois ans au CA, je constate que la Charte repose sur une étonnante variété d'adhérents, aux avis et situations sociales très différentes ; nos adhérents sont plus ou moins combatifs, conciliants, ont connu des succès (ou pas), sortent de nombreux livres (ou pas), ont un autre métier à côté (ou non)...

Cette diversité est une des caractéristiques et une des forces de notre association.

Et je me dis aujourd'hui que le CA est comme un microcosme de la Charte : les administrateurs, qui changent au fil des ans, ne sont pas forcément d'accord sur tout. Ils débattent.

Les décisions sont prises à la majorité des votes du CA (pas toujours à l'unanimité). Parce que si on veut agir, on ne peut pas toujours le faire avec l'unanimité.

Avis aux amateurs, ces tribunes vont se poursuivre. *A écrire et lire sans modération.*

2. Suite à l'enquête du ministère de la Culture, la situation particulièrement précaire des auteurs jeunesse apparaît. Elle frappe notamment les illustrateurs (qui, comme en BD, n'ont pas de métier à côté). Au moment du salon de Paris, la presse en a énormément parlé : de la précarité des auteurs en général, des auteurs jeunesse en particulier (La Croix...).
3. Notre tribune co-écrite avec les camarades du SNAC BD a été vue près de 70000 fois : une belle aura...

V. LES AFFAIRES SOCIALES

Présente aux commissions, la Charte a suivi de près toutes les évolutions de la réforme du RAAP...

Nous sommes mitigées face au contenu du décret du ministère des Affaires sociales du 30 décembre dernier (voir document CPE de Valentine Goby). Certes, il y a un seuil en-dessous duquel on peut rester à 4% de cotisation, mais le CA du RAAP est souverain, peut tout modifier et aucune association d'auteurs n'y est représentée.

Valentine représente la Charte au CPE et je lui laisse la parole à ce propos, elle en parlera mieux que moi.

Elle évoquera aussi la stagnation dans la fusion Agessa/MDA, etc...

VI. NOS PARTENAIRES ET ACTIONS CULTURELLES

Je salue et remercie grandement la fidélité de nos partenaires financiers : SOFIA, ministère de la Culture, ADAGP, Saïf, CFC, Instituts français, Régions...

Grâce à eux, nos actions culturelles prennent de l'essor – comme le projet Bologne –, se poursuivent – vidéos, conférences etc... - et de nouvelles actions peuvent voir le jour – nouvelle brochure ADAGP (Gwendoline Raison en parlera).

Foire Internationale du livre de Bologne

Bologne se poursuit. Cette 4^{ème} année est une réussite. 80 dossiers ont été examinés.

La charte info a été envoyée à ce propos.

Je laisse ensuite Gwendoline vous décrire la liste des activités de la Charte cette année dans le rapport d'activité.

Le partenariat avec la fédération des salons

L'association de la Fédération des salons est présente ce jour et je remercie grandement leurs représentants d'être parmi nous : Elise Gosselin (présidente, salon de Lorient) et Laurent Blin (salon de Saint-Paul-Trois-Châteaux).

La Fédération des salons fait preuve d'un vrai respect des auteurs dans un contexte parfois difficile économiquement.

C'est une question d'éthique et de choix de leur part et nous sommes très heureux de collaborer dans cet esprit avec eux.

Le tarif « charte » est préconisé par la fédération, qui respecte aussi une charte d'accueil des auteurs dans de bonnes conditions...

Nous sommes devenus finalement un modèle pour les autres.

Aux auteurs aussi de respecter ces salons qui les respectent.

La Charte est une association des droits des auteurs, mais chaque auteur a aussi individuellement des devoirs à respecter.

Pour rappel, nous vous conseillons une fois de plus de signer une convention **avant** d'aller sur les salons.

Votre présence sur un salon et votre participation à des rencontres scolaires relèvent clairement d'un engagement d'auteur.

C'est contractuel, et tous les points se discutent **en amont**, d'un côté comme de l'autre.

2. Les tutoriels explicatifs

Nous avons obtenu l'aide de la Sofia pour notre action commune avec la Fédération des salons dont nous nous réjouissons : c'est une belle avancée et une belle initiative commune !

Gwendoline en parlera dans le rapport d'activité.

3. Information sur le CNL

A titre d'information : vous savez sans doute qu'il y a des nouvelles données décidées par le CNL – qui ne concernent que les salons subventionnés par le CNL. Différents types de tarifs minimum sont obligatoires désormais :

- Prix « Charte » pour rencontres scolaires
- 150 euros pour tables rondes
- 450 euros pour lecture théâtralisée, mise en musique, animée etc...

Le CNL et la Sofia feront certainement un bilan de cette mise en pratique cet automne.

4. Les tables rondes/conférences : Gwendoline en parlera.

Elles sont une manière de se tenir au courant, d'être vigilants aux évolutions actuelles, à ce qui se passe autour de vous.

CONCLUSION

Ce n'est pas facile tous les jours, et les réactions ne sont pas toujours encourageantes... Ce n'est pas notre métier de négociier, les rapports de force ne sont pas forcément mon fort mais c'est une belle expérience d'être présidente de la Charte.

En même temps, plus j'avance, plus je pense que la présence des auteurs aux négociations est importante. Il ne faut pas qu'il y ait seulement des techniciens et des juristes dans les institutions décideuses.

La solidarité et le compagnonnage sont fondamentaux, ils sont à la source de l'espoir et de l'énergie nécessaires au « combat » et permettent de tenir sur le long terme. Sans eux, mon investissement n'aurait plus de sens pour moi. Je laisserais simplement la main à d'autres qui poursuivront.

Valentine et moi avons pas mal fonctionné en duo cette année, et nous comptons vraiment l'une sur l'autre au cours des réunions officielles.

Et l'engagement de tous les administrateurs du CA est crucial : les rendez-vous, la préparation des dossiers, la gestion des brochures, l'organisation du salon, la rédaction des tribunes ou des chartes info nécessitent de l'endurance et une bonne collaboration avec nos salariées.

L'année prochaine, nous comptons aussi sur les nouvelles recrues pour représenter la Charte, assister aux réunions et venir aux rendez-vous avec nous.

Ce qui est énorme, c'est la mise en place des négociations régulières et syndicales entre auteurs et éditeurs : cette pérennité est essentielle et participe concrètement de la professionnalisation de notre activité.

Les éditeurs prennent en compte nos revendications au cours de ces négociations et, en ce qui concerne spécifiquement la littérature jeunesse, les Assises constituent une belle perspective.

Si la responsabilité du CA incombe aux administrateurs (soutenus et aidés par les salariées), la responsabilité de la Charte, c'est vous. En tant que représentante des auteurs auprès des instances officielles, la Charte agit pour améliorer le dialogue avec les éditeurs, défendre notre métier et aboutir à des solutions plus justes. Mais pas sans vous, avec vous : comme toujours je le répète, négociez vos contrats.

Certes les négociations sont solitaires et ce rapport de force est difficile, il nous demande à tous du courage. Lisez toutes les lignes de vos contrats, en vous aidant vous-même, vous aidez les autres. Essayez de passer à 7% comme pallier minimum (3,5 chacun pour les binômes), soyez vigilant au respect des nouvelles règles de la reddition de compte – la nouvelle loi est entrée en vigueur. Négociez pour vous et pour tous ceux qui appartiennent au même groupe que vous.

Informez-vous aussi, c'est une façon d'être actif dans votre métier d'auteur, votre activité d'écrivain. Soyez attentifs aux chartes infos et n'hésitez pas à poser vos questions pour vous tenir au courant de ce qui se passe.

Questionnez vos éditeurs sur le fonctionnement de leurs maisons, sur la diffusion de vos livres. Vous avez le droit de connaître vos chiffres de vente, les retours, les mises au pilon, les traductions, le nombre de réimpressions... La Charte négocie sur la nécessité de transparence au SNE, à vous aussi de mettre de la transparence sur vos chemins d'auteurs.

Je cite une autre des paroles d'auteur, celle de Samantha Bailly : « *Quoiqu'il en soit, chers auteurs, je vous invite à être votre propre gardien* ».

Ce qui me semble sûr, c'est que nos voix s'élèvent de plus en plus haut pour faire entendre cette vérité indiscutable : les auteurs travaillent pour gagner leur vie et il est dans l'intérêt des éditeurs de leur apporter des conditions favorables à la pérennité de leur activité.

Faute de quoi, disons-le encore, il n'y aura plus d'auteurs, et donc, plus de livres...